
Le syndicat SUD Éducation Alpes de Haute-Provence,

à

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

s/c de Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale

Digne-les-Bains, le 14 septembre 2017.

Objet : Préavis de grève du 25 septembre 2017 au 17 novembre 2017.

Monsieur le Recteur,

Le syndicat Sud Éducation des Alpes de Haute Provence dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant du lundi 25 septembre 2017 à partir de 8 h 00 au mercredi 17 novembre 2017 à 20 h, pour l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignantes, ATOSS et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-es par le ministère de l'Éducation Nationale et des Collectivités Territoriales), qui se mobiliseront :

Pour le respect des droits syndicaux

- Pour le retrait de toutes les mesures de remise en cause ou limitation du droit de grève (service minimum, négociations préalables, déclaration d'intention de grève).
- Pour le rétablissement des droits syndicaux : droit à la formation syndicale, droit aux Réunions d'information syndicale sur temps de travail pour les personnels du premier degré (et réelle possibilité sur temps devant élèves, ce qui nécessite le rétablissement des moyens en remplacements), respect et assurance des compléments de décharges syndicales et des remplacements pour ASA et absence pour formations syndicales.
- Contre toutes sanctions arbitraires et toutes mesures de répression envers les personnels .
- Contre les incitations à la délation et le fichage généralisé des élèves et des personnels sous prétexte de la lutte contre le terrorisme.
- Pour le respect des textes réglementaires par les chefs d'établissement, en matière de droits des élèves ou des personnels .

Dans l'éducation nationale

- Pour un plan d'urgence pour l'école publique en cette rentrée .
- Pour le maintien d'un réel service public national de l'éducation, contre les inégalités scolaires sur le territoire, contre la territorialisation des missions de l'école notamment à travers les PEDT et la réforme du collège, contre toute décentralisation du service public de l'orientation et de la carte de l'enseignement professionnel, contre le passage des nouvelles épreuves orales de langues au baccalauréat général, qui remettent en question le caractère national du diplôme, contre l'externalisation de l'enseignement artistique avec le PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturel).
- Pour l'abrogation des contre-réformes du précédent gouvernement (socle commun, réformes des lycées, des STI, multiplication des stages en alternance dans l'enseignement professionnel, LRU, RCE, modification du statut des enseignant-e-s chercheurs-chercheuses, réforme du collège 2016, rythmes scolaire,)

-
- Contre le dévoiement des missions des conseillers d'orientation, psychologues et la disparition du service public d'orientation.
 - Contre l'instrumentalisation et le dévoiement de la laïcité qui visent à légitimer le développement d'un arsenal de mesures normatives et répressives visant à définir un « comportement citoyen » imposé à tous les niveaux (charte de la laïcité, journée de la laïcité...)
 - Contre les programmes et l'enseignement d'éducation morale et civique, pour la mise en place d'enseignements juridiques et institutionnels, économiques et sociaux et philosophiques, dès le collège et dans l'enseignement professionnel.
 - Pour des embauches massives de postes de remplaçant-e-s titulaires.
 - Pour des recrutements de psychologues dans le premier degré et des conseillers d'orientation psychologues dans le second degré à la hauteur des besoins, c'est-à-dire à raison d'un personnel pour 400 élèves, le maintien du réseau de CIO, le renforcement et le développement de RASED complets.
 - Contre toute attaque sur les programmes et les pratiques pédagogiques qui voudrait imposer une idéologie d'Etat, réactionnaire et capitaliste .
 - Contre la mise en concurrence des différentes offres de formation : les formations en apprentissage contre la formation sous statut scolaire, dans une logique purement comptable.
 - Contre la modification du calendrier scolaire qui dégraderait les conditions de travail des personnels et/ou les possibilités d'apprentissage pour les élèves au nom de l'industrie du tourisme.

Evaluation des élèves et fichage numérique

- Contre le fichage des élèves : pour l'abandon des sanctions contre les militant-e-s, notamment celles et ceux qui luttent contre « Base-élèves » qui organise le fichage des enfants, contre AFFELNET, contre le fichage des enseignant-e-s permis par le Décret 2012-342 du 8 mars 2012.
- Contre le projet de mise en place du livret scolaire numérique .
- Pour une évaluation formative plutôt que sommative, une évaluation dans un cadre pédagogique ne donnant pas lieu à un quelconque « fichage » de l'élève, un temps de réflexion collective pour traiter de l'évaluation dans nos obligations de service.
- Contre la certification par blocs de compétences.
- Contre des choix financiers et pédagogiques dans le numérique qui vont dans le sens des logiques économique et managériale : flicage des élèves et des personnels, partenariats avec des entreprises privées, appel à des prestataires privés, promotion de logiciels et formats propriétaires au détriment des logiciels et formats libres.

1 er degré

- Pour le retrait de la loi dite de refondation, notamment la réforme des rythmes scolaires.
- Contre l'accentuation de la territorialisation et des inégalités induites par le décret Blanquer dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires.
- Contre les modifications des obligations réglementaires de service des personnels du 1er degré : un projet néfaste qui augmente la charge de travail.
- Contre les nouveaux programmes de l'école élémentaire avec des contenus inadaptés et souvent trop denses, ces nouveaux programmes, inscrits dans le cadre des contre-réformes des rythmes scolaires, du collège et des statuts vont considérablement alourdir la charge de travail des enseignant.e.s.

2nd degré

- Contre la réforme du « Collège 2016 » car elle porte des logiques d'inégalités, de mise en concurrence, de soumission à l'entreprise, de dégradation des conditions de travail. L'introduction de différenciations permet toujours que des hiérarchisations entre options et parcours se réintroduisent, favorisant ainsi la reproduction des inégalités sociales et culturelles.

-
- Contre l'augmentation de l'autonomie des collègues et l'accentuation de la mise en concurrence par l'arrêté Blanquer
 - Contre la réforme des statuts dans le second degré (décret 2014-940) , sur les missions, services, IMP (indemnités pour missions particulières, horaires de travail des enseignant-e-s spécialisé-e-s en SEGPA/EREA/ULIS de 21 heures au lieu de 18h comme pour les autres enseignant-e-s) et les logiques inégalitaires et discrétionnaires qu'elles comportent, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires à la botte des chefs d'établissements dont l'autonomie est encore accrue, ainsi que l'alourdissement de la charge de travail : pondérations limitées au maxima de service et dont les stagiaires pourront être exclus, risque d'imposition de plus d'une heure supplémentaire, TZR en remplacement de courte et moyenne durée ne bénéficieront plus des décharges pour affectation multiple, missions supplémentaires inscrites dans les textes sans compensation (visites de stages), complément de service dans une autre discipline avec modalité d'accord floue, exclusion des PLP des pondérations données dans le cycle terminal général et technologique...

Enseignement professionnel

- Contre les épreuves d'examen par Contrôle en Cours de Formation, la surcharge de travail qu'ils entraînent pour les enseignant-e-s, l'évaluation locale par les enseignant-e-s de leurs propres élèves, synonyme d'inégalité.
- Contre le taux scandaleusement bas de l'indemnité forfaitaire de 300 euros aux enseignant-e-s en relation à la charge de travail et aux contraintes que la mise en œuvre de CCF implique.
- Contre la possibilité pour les établissements privés de formation professionnelle hors contrat à bénéficier de la taxe professionnelle.
- Nous revendiquons une pondération à 1,1 des heures effectuées en terminale bac pro et dans les deux années de CAP. Pour une compensation proportionnelle à la charge de travail effectuée, prenant en compte le nombre d'épreuves, de sous-épreuves et le nombre d'élèves concernés.

Enseignement supérieur

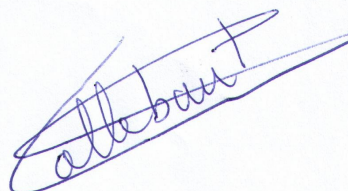
- Contre la modulation de service à l'université.
- Contre la sélection en Master 2 : l'université doit être publique, gratuite et ouverte à toutes et tous.
- Contre toute attaque sur le droit à accéder aux études supérieures, contre toute sélection à l'université

Conditions de travail

- Pour refuser le travail gratuit que l'on impose aux personnels et le rattrapage des jours chômés («lundi de pentecôte» travaillée en « journée de solidarité », deuxième journée de pré-rentree, pré-rentree en août, pont du 8 mai ...). La Fédération SUD éducation dénonce toutes les attaques faites contre le droit du travail.
- Contre la dégradation continue des conditions de travail, d'étude et de vie (sur-effectifs, locaux hors normes, inadaptes ou insalubres, multiplication des réunions hors du temps de travail, modifications des droits des ATTEE (affectation, mutation et congés).
- Pour une véritable médecine du travail de prévention et de contrôle.
- Pour le droit effectif à la mutation des personnels.
- Pour la réduction des effectifs de classe
- Pour le respect des temps de pause

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au bon fonctionnement du service public de l'Éducation Nationale.

Pour le syndicat Sud Éducation des Alpes de Haute Provence
le secrétaire de Sud Éducation 04



Jérôme CALLEBAUT.